

Commune de Tenay

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Absents 1

Pouvoirs 1

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, N. BOUTEAUD, J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, F.MALARD, M.BOUMIR, S.DELAVY, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; C.PARDO

Date de convocation : 22/03/2023

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

S.AMOURIQ donne procuration à Carlos PARDO

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF
ANNEE 2023 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Délibération N°26/2023

-- * --

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2022 et présente à l'assemblée la proposition de Budget Primitif 2023 suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit		002	Excédent	
011	Charges à caractère général	46 600.00	70	Produits des services	92 000.00
66	Charges financières	17 100.00	74	Dotations et participations	35 000.00
68	Amortissements	109 300.00	75	Autres produits de gestion courante	5 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections		042	Opérations d'ordre entre sections	
	SOUS-TOTAL		77	Produits exceptionnels	41 000.00
023	Virement à la section d'investissement			TOTAL RECETTES	173 000.00
	TOTAL DEPENSES	173 000.00			

SECTION D'INVESTISSEMENT.

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit		001	Excédent	46 580.83
16	Emprunts et dettes	40 000.00	10	F.C.T.V.A	8 106.79
23	Immobilisations en cours	222 000.00	1068	Affectation du Résultat	29 012.38
020	Dépenses imprévues	20 000.00	13	Subventions	20 000.00
			16	Emprunts	110 000.00
			28	Amortissement des immos	109 300.00
			040	Opérations d'ordre entre sections	
040	Opérations d'ordre entre sections	41 000.00	021	Virement de la section d'exploitation	
	TOTAL DEPENSES	323 000.00		TOTAL RECETTES	323 000.00

Monsieur le Maire soumet le projet de Budget Primitif 2023 au vote du Conseil.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 tel que présenté ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le ... 04/04/2023



Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. SAVET
Adjoint au Maire



Le Maire,

C. PARAD
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Date de transmission de l'acte : 04/04/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2023

Numéro de l'acte : 26-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230330-26-2023-DE

Date de décision : 30/03/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires